

Madame, Monsieur,

Des agents de sensibilisation « zéro déchet » employés par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois se sont présentés à votre domicile afin de vous informer de l'évolution prochaine du mode de facturation de la **collecte des ordures ménagères (sacs noirs)**.

Actuellement, ce service vous est facturé via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est incluse dans votre impôt foncier si vous êtes propriétaire, ou dans votre loyer si vous êtes locataire.

En 2024, la TEOM disparaîtra pour laisser place à la **Redevance incitative**. Plus équitable, ce nouveau système de facturation se basera sur le volume de déchets produits (nombre de levées ou de dépôts de sacs noirs) et non plus sur la valeur foncière de votre habitation.

L'objectif de la Redevance incitative est de réduire fortement la quantité d'ordures ménagères qui partent à l'enfouissement.

À NOTER : seules les ordures ménagères (sacs noirs) sont concernées par ce changement. Vous ne serez pas limité sur le tri (sacs jaunes).

CONTACTS

Animateurs de tri: **05 53 49 86 87/88**

Encombrants : **0 801 902 182**

Zéro déchet
Grand Villeneuvois

www.grand-villeneuvois.fr



Les consignes de tri


LE VERRE, C'EST LÀ




TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ICI



Le verre recyclé provient uniquement des emballages alimentaires en verre (bouteilles, pots,...).

 Le bris de glace, les assiettes, les verres, les pare-brise, les ampoules, les néons... Ces déchets sont acceptés en déchetterie.

Livres, cahiers, journaux, revues, magazines, etc.

 Films plastique et blisters vont dans la poubelle jaune.

Inutile de déchirer les papiers ou de retirer les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.

Pour réduire les quantités de papiers reçus, des autocollants STOP-PUB à apposer sur les boîtes aux lettres sont disponibles en mairies ou auprès des animateurs du tri de l'Agglomération.

TOUS LES TEXTILES SE RECYCLENT



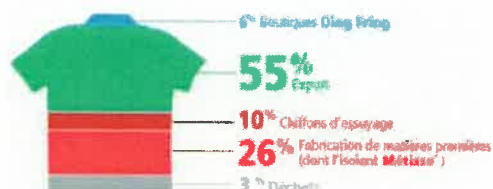
Vêtements, linge de maison (propres et secs), chaussures (liées par paire), sacs à main, peuvent y être déposés en **sac fermé dans une borne textile**.

Même usés ou déchirés...

Pensez aussi aux ressources du territoire !

Que deviennent vos dons ?

Une valorisation de vos vêtements à 97%



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



À noter : inutile de laver vos emballages et ne les imbriquez pas entre eux.

Métaux

Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bidons alimentaires (sirop...), barquettes, opercules...

Cartons

Boîtes de céréales, de pizza, briques alimentaires (soupe, lait, jus de fruits...)

— Certains cartons sont trop volumineux pour le bac de tri (cartons de déménagement, d'appareils électroménagers) : ils sont à déposer en déchetterie.

Plastiques

Flacons (liquide vaisselle, shampooing...), pots (yaourts, crème fraîche...), bouchons, boîtes, barquettes, sachets, blisters, films plastique, bouteilles (eau/huile).

— Couverts et gobelets en plastique vont dans la poubelle noire.

CE QUI NE SE TRIE PAS VA DANS LA POUBELLE NOIRE



À noter : pensez à bien fermer vos sacs !

ATTENTION :

Les bidons de pétrole pour le chauffage, les gros bidons de javel et les bouchons en liège sont à déposer en déchetteries.

Que reste-t-il dans le sac noir ?

Papier cadeau brillant/plastifié, gobelets en plastique, tubes de dentifrice, rasoirs jetables, protections féminines et couches bébé (optez pour les modèles lavables), stylos, cartons et sacs en papier souillés, cotons-tiges, litière pour chat, vaisselle et ampoules cassées, lingettes, papier alimentaire, emballage d'électroménager en polystyrène.

➤ **Aujourd'hui, dans une poubelle noire non triée, on trouve...**

34 % Bio-déchets
(restes alimentaires, épluchures...)

12 % Déchets de déchetteries
(ampoules, encombrants...)



34 % Déchets recyclables
(emballages, papiers, verre...)

20 % Ordures ménagères
(lingettes, couches pour bébé, litière...)

➤ **80 % de ce contenu pourrait être valorisé par recyclage ou compostage**